

Nombre de membres élus au Bureau : 47	Membres en fonction : 46	Membres présents : 24	Absent(s) excusé(s) : 10	Absent(s) : 12	Pouvoir(s) : 0
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 9 juin 2015

Vote(s) pour : 24  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

### **Séance du Lundi 15 juin 2015,**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

### Point n°2015-06-15-BD-25 :

#### **Attribution de subventions "Enseignement Supérieur".**

Rapporteur : Monsieur Gilbert KRAUSENER

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Budget Primitif 2015,  
VU les demandes formulées par les organismes,

DECIDE de ne pas réserver une suite favorable aux demandes suivantes et présentées dans les annexes 2 et 3 :

- Les Doctoriales de Lorraine 2015,
- Tremplin Rock Soundrise,

DECIDE d'allouer 13 500 € de subventions « Promotion Scientifique » selon le détail présenté en annexe 1,

DECIDE que les subventions « Enseignement supérieur » seront versées sur présentation des justificatifs suivants :

- bilan moral
- bilan financier,
- articles de presse ou communications diverses,

Ces justificatifs devront être produits dans un délai de 6 mois après la date de la manifestation. Au terme de ce délai, et/ou en cas de non réalisation, la subvention sera annulée.

APPROUVE les termes de la convention financière avec l'Université de Lorraine, jointe en annexe, relative aux subventions attribuées dans le cadre du soutien à la promotion scientifique,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente.

Pour extrait conforme  
Metz, le 16 juin 2015  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Bureau délibérant  
Lundi 15 juin 2015

**ANNEXE 1**  
**Subventions accordées - Enseignement Supérieur**  
**PROMOTION SCIENTIFIQUE**

N° de dossier	Organisme demandeur	Intitulé	Date et Lieu	Subvention de fonctionnement ou d'équipement	Montant de la subvention accordée en €
2015 SUP 13	Centre ECRITURES - Université de Lorraine	Charles de Villiers : un homme, deux cultures	du 25 au 27 juin 2015 à Metz	F	1 000 €
2015 SUP 14	Centre ECRITURES - Université de Lorraine	Gide : l'identité à l'épreuve de la littérature	du 28 au 30 mai 2015 à Metz	F	500 €
2015 SUP 15	Centre ECRITURES - Université de Lorraine	La sacralité à l'œuvre dans l'expérience littéraire	5 et 6 juin 2015 à Metz	F	500 €
2015 SUP 16	Centre d'Etudes Germaniques Interculturelles de Lorraine (CEGIL) - Université de Lorraine	L'Allemagne divisée dans les manuels scolaires de 1945 à nos jours	du 18 au 20 juin 2015 à Metz	F	500 €
2015 SUP 17	CREM - Université de Lorraine	Texte et discours en confrontation dans l'espace européen	du 15 au 18 septembre 2015 à Metz	F	1 500 €
2015 SUP 18	APEMAC - Université de Lorraine	EMDR et dissociation : Modèles et prises en charge	17 et 18 novembre 2015 à Metz	F	5 000 €
2015 SUP 19	Centre d'Etudes Germaniques Interculturelles de Lorraine (CEGIL) - Université de Lorraine	Confrontation au national-socialisme	19 et 20 novembre 2015 à Metz	F	1 500 €
2015 SUP 20	CREM - Université de Lorraine	Apprentissage du langage oral à l'école maternelle	11 et 12 juin 2015 à Metz	F	1 000 €
2015 SUP 21	Club de Metz Technopôle	Trophée MC 6	3 décembre 2015 à Metz	F	2 000 €
				<b>TOTAL</b>	<b>13 500 €</b>

Bureau délibérant  
Lundi 15 juin 2015

**ANNEXE 2**  
**Subventions accordées - Enseignement Supérieur**  
**PROJET PEDAGOGIQUE**

<b>N° de dossier</b>	<b>Organisme demandeur</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Lieu</b>	<b>Subvention de fonctionnement ou d'équipement</b>	<b>Montant de la subvention accordée en €</b>
2015 PPE 04	Université de Lorraine	Les Doctoriales de Lorraine 2015	du 17 au 22 mai 2015 à Ventron	F	0 €
				<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

Bureau délibérant  
Lundi 15 juin 2015

**ANNEXE 3**  
**Subventions accordées - Enseignement Supérieur**  
**VIE ETUDIANTE**

<b>N° de dossier</b>	<b>Organisme demandeur</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Lieu</b>	<b>Subvention de fonctionnement ou d'équipement</b>	<b>Montant de la subvention accordée en €</b>
2015 ETU 06	Association culturelle SUPELEC	Tremplin Rock Soundrise	28-mai-15	F	0 €
				<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

# **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE**

## **UNIVERSITE DE LORRAINE**

### **CONVENTION FINANCIERE**

**relative à la délibération du Bureau Délibérant du 15 juin 2015  
concernant les subventions attribuées dans le cadre du soutien à la promotion  
scientifique**

**Entre**

**La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole**, représentée par son Président, Jean-Luc BOHL, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Bureau en date du 15 juin 2015, dénommée ci-après « Metz Métropole »,

**Et**

**L'Université de Lorraine**, représentée par son Président, Monsieur Pierre MUTZENHARDT.

**Il est convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention fixe les modalités de la participation de Metz Métropole au financement des colloques scientifiques, organisés par l'Université de Lorraine, qui ont fait l'objet de la délibération du Bureau de Metz Métropole en date du 15 juin 2015.

#### **ARTICLE 2 – OBJET DE L'ACTION SOUTENUE ET INTERET POUR METZ METROPOLE**

L'animation scientifique constitue un vecteur important du territoire. Elle illustre la force vive des savoirs, la dynamique qui les entoure et la bonne santé de la recherche. Metz Métropole accompagne chaque année les laboratoires qui valorisent la recherche et démontrent cette dynamique au travers de l'organisation de colloques scientifiques.

A ce titre, huit demandes de subvention émanant de l'Université de Lorraine, ont été examinées en retenant notamment les colloques investissant les thématiques Santé, Matériaux-Energie, Territoire-Europe, Franco-allemand, Développement Durables, Sciences et Techniques du Management.

#### **ARTICLE 3 – DUREE**

La présente convention est établie pour la durée nécessaire à la réalisation du programme de colloques scientifiques visés dans le cadre de la délibération du 15 juin 2015 de Metz Métropole et en tenant compte des modalités de financement prévues ci-après.

#### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENT DE METZ METROPOLE**

Metz Métropole s'engage à contribuer au financement de ce programme de colloques selon le tableau annexé.

## **ARTICLE 5 – PAIEMENT ET REVERSEMENT**

Les contributions dues au titre de la présente convention seront réalisées à l'Université de Lorraine sur présentation dans un délai de six mois suivants la réalisation de chaque colloque, des bilans financiers attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, des articles de presse ou communication diverses, d'une note présentant pour chacun des colloques le nombre de participants et la qualité des intervenants.

D'autre part, Metz Métropole pourra demander toutes pièces de comptabilité qu'elle jugera nécessaire à sa vérification.

Au terme de ce délai, et en cas de non réalisation d'un colloque, la subvention sera annulée. Toutefois, en cas de report dûment justifié de la manifestation (sur présentation écrite de l'Université de Lorraine), un avenant pourra être établi afin de tenir compte de la nouvelle date de réalisation.

Après examen du bilan financier de chaque colloque, la subvention pourra également être ramenée au prorata des dépenses effectivement réalisées au titre de chaque colloque.

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITE**

L'aide financière apportée par Metz Métropole ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au titulaire ou à un tiers.

## **ARTICLE 7 – COMMUNICATION**

L'Université de Lorraine s'engage, pour chaque opération de communication menée à l'intention du public dans le cadre de la présente convention, à mentionner Metz Métropole comme partenaire et à utiliser son logo.

## **ARTICLE 8 – LITIGE**

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leurs différends par voie de conciliation. Si dans un délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétente de l'objet de leur litige.

Fait à Metz, le

Le Président de l'Université de Lorraine

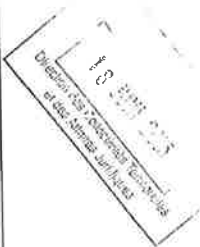

Le Président de Metz Métropole

Pierre MUTZENHARDT


Jean-Luc BOHL  
Maire de Montigny-lès-Metz

**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**  
Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 –

Désignation des pièces	Nombre	Observations	
<i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 15 juin 2015.</i>		Contrôle de légalité	
<b>Point 20</b> – Poursuite du dispositif de dynamisation de la création d'entreprise. <i>Annexe</i> : Convention ALEXIS. <i>Annexe</i> : Convention ADIE. <i>Annexe</i> : Convention Cap'Entreprendre. <i>Annexe</i> : Convention Cohérence Projets. <i>Annexe</i> : Convention Incubateur Lorrain. <i>Annexe</i> : Convention Lorraine Active. <i>Annexe</i> : Convention Réseau Entreprendre Lorraine.	7 1 1 1 1 1 1 1	   DeSuz - AR	
<b>Point 21</b> – Association de Préfiguration de l'Institut Lafayette : attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1		
<b>Point 22</b> – Geogla Tech Lorraine : attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. <i>Annexe</i> : Convention.	1 1		
<b>Point 23</b> – Université de Lorraine – site de Metz : attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens. <i>Annexe</i> : Convention	1 1		
<b>Point 24</b> – Soutien de MM au projet ImpactE développé par le Laboratoire LIEC de l'Université de Lorraine.	1		
<b>Point 25</b> – Attribution de subventions "Enseignement supérieur". <i>Annexe</i> : Promotion scientifique. <i>Annexe</i> : Projet pédagogique. <i>Annexe</i> : Vie Etudiante.	1 1 1 1		
<b>Point 26</b> – Financement de la cotisation du CDAD de la Moselle.	1		
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 7 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.			

Fait à Metz, le 16 juin 2015  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

  
Hélène KISSEL